



11

PROTECTION PRÉVENTIVE DE LA SANTÉ

UNE COMMUNE ATTRAYANTE GRÂCE À UN

BIEN-ÊTRE ACCRU ET À UNE PROTECTION

PRÉVENTIVE DE LA SANTÉ

2017-2023

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ CES 6 DERNIÈRES ANNÉES ?

En principe, il devrait y avoir eu relativement peu de nouveautés au niveau communal au cours des six dernières années, mais il existe des approches innovantes. Dans des projets comme "Natur genéissen" du syndicat de protection de la nature Sicon, par exemple, l'aspect des aliments régionaux ou de l'"alimentation saine" est davantage mis en avant, l'initiative "Agriculture solidaire (Solawi)" permet entre autres un contact plus étroit entre le producteur et le consommateur, il existe des "initiatives Schmaach" qui ont également un rapport plus ou moins direct avec cette thématique. L'idée des jardins communautaires a également fait son chemin dans un certain nombre de communes.

Mais la perception correcte des multiples possibilités d'aménagement des communes n'a guère eu lieu. Cependant, la thématique gagne lentement en importance, notamment en raison des périodes de chaleur en été. Celles-ci ont un impact direct sur la santé des personnes et mettent en évidence l'importance du cadre de vie sur le bien-être et la santé des habitants.

En outre, comme l'a montré la crise COVID, il existe de grandes différences sociales. Les personnes qui ont la chance de vivre dans une maison entourée d'un jardin ou dans un lotissement avec des espaces verts et de loisirs accessibles à pied, dans une rue à circulation réduite... ont de nombreux avantages par rapport à ceux qui doivent vivre sans structure verte et à la merci du trafic automobile. La prise de conscience de l'importance d'un environnement résidentiel attrayant accessible à tous s'est également certainement accrue.

2023-2029

QUEL EST LE DÉFI DES 6 PROCHAINES ANNÉES ?

Il convient d'accorder beaucoup plus d'attention à la santé et de veiller à ce que tous les habitants, quels que soient leurs revenus et leurs conditions de logement, puissent vivre dans des conditions favorables à la santé.

Il s'agira surtout d'ouvrir les yeux sur le fait que

- les communautés peuvent jouer un rôle central dans la promotion de la santé ;
- et qu'une conception moderne de la promotion de la santé soit mise en œuvre, qui intervienne avant tout dans l'aménagement des localités et de l'environnement de vie.

Le but est:

- > de faire de la promotion de la santé au sens du bien-être une tâche transversale dans de nombreux domaines de la politique communale. La maxime suprême est la suivante : il ne s'agit pas seulement de prévenir les maladies, mais d'aménager des localités où l'on aime bouger, où le bien-être et la cohabitation sont encouragés et où les gens ont la possibilité de participer.
- > de prendre des mesures et de réaliser des projets qui améliorent le bien-être de toutes les personnes vivant dans la commune, cela va de l'aménagement d'espaces verts à des offres de loisirs attrayantes ;
- > de veiller à ce que les personnes socialement défavorisées bénéficient également d'une bonne qualité de vie et d'habitat (par ex. zones 30, promotion de la santé à l'école).
- > d'intégrer des critères sanitaires dans les décisions municipales, de la planification de l'habitat aux marchés publics ;
- > de contribuer à la protection de la santé par une protection concrète de l'environnement ainsi que de jouer un rôle de modèle par des offres ciblées, comme par exemple une alimentation équilibrée dans les établissements communaux (cantines des écoles et maisons-relais...);
- > soutenir concrètement les citoyens dans des projets de promotion de la santé (par exemple, soutien à des cours de cuisine, information sur les aliments biologiques régionaux, etc.), selon le principe de "l'entraide en matière de santé" ;
- > de conseiller objectivement les citoyens en leur fournissant des informations et des données de qualité.

01

... A UNE COMPRÉHENSION MODERNE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET MET EN OEUVRE LES MESURES CORRSPONDANTES

La commune est active à tous les niveaux pour promouvoir la santé au sens de l'Organisation mondiale de la santé.

Cela comprend notamment la création de "cadres de vie favorables à la santé".

L'objectif est d'offrir à tous les habitants de la commune- même à ceux qui ne disposent pas d'un jardin par exemple- un cadre de vie dans lequel ils peuvent passer du temps et faire de l'exercice, où l'air est rafraîchi et parfois "purifié" par une végétation attrayante. Cela permet notamment d'encourager la cohabitation, de faciliter les activités sportives ainsi que les jeux et les déplacements en plein air, etc.

Tout cela est d'une importance capitale pour la prévention de la santé. Il est également prouvé que la création d'espaces de "rencontre" est bénéfique pour la santé. C'est pourquoi la commune va promouvoir ce développement de manière très ciblée, également sous l'angle de la protection de la santé.

NOUS NOUS

ENGAGEONS

POUR UNE

COMMUNE QUI ...

Les principes du "active design" selon l'Organisation mondiale de la santé :

- 1. L'activité pour tous les quartiers :** Promouvoir ceux qui veulent être actifs et encourager ceux qui ne le sont pas à le devenir.
- 2. Des communautés accessibles :** Créer les conditions d'un déplacement actif entre tous les lieux.
- 3. Pistes piétonnes et cyclables interconnectées :** encourager les déplacements actifs grâce à des pistes piétonnes et cyclables sûres et intégrées.
- 4. Regroupement des installations communautaires :** Plusieurs raisons de se rendre à une même destination, ce qui permet de réduire le nombre et la longueur des trajets et d'accroître la visibilité et la commodité des possibilités de participation à des activités sportives et physiques.
- 5. Réseau d'espaces libres multifonctionnels :** la mise à disposition d'espaces multifonctionnels ouvre des possibilités de sport et d'activité physique et présente de nombreux autres avantages.
- 6. Rues et espaces de qualité :** des rues et des espaces bien conçus soutiennent et encouragent une plus grande diversité d'utilisateurs et d'activités communautaires.
- 7. Infrastructures adéquates :** fournir et faciliter l'accès aux équipements et autres infrastructures afin de permettre à tous les membres de la société de participer au sport et à l'activité physique.
- 8. Bâtiments actifs :** créer des possibilités d'activité physique à l'intérieur et autour des bâtiments.
- 9. Gestion, entretien, contrôle et évaluation :** un niveau élevé de gestion, d'entretien, de contrôle et d'évaluation est indispensable pour garantir la fonctionnalité souhaitée à long terme de tous les espaces.
- 10. Gestion, entretien, contrôle et évaluation :** les mesures physiques doivent aller de pair avec l'ambition, le leadership et l'engagement de la communauté et des parties prenantes.

02

... ÉLABORE UN «MASTERPLAN» POUR LES ESPACES DE SÉJOUR ET D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Rencontre, mouvement, sport et santé vont de pair. C'est pourquoi, dans l'esprit d'une "commune orientée vers le mouvement", la commune aménagera ses surfaces de manière ciblée afin de favoriser le mouvement, mais aussi les rencontres, les échanges. L'activité physique, la socialisation et l'échange sont essentiels à la promotion de la santé et au bien-être. Déplacer les activités sportives principalement dans des centres spécifiques (entre autres les centres de fitness) ne peut pas être l'objectif. Elles doivent être accessibles à tous.

La commune étudiera pour l'ensemble du territoire comment mettre en œuvre cette forme d'aménagement des espaces publics - comment créer des espaces libres pour la rencontre, l'expérience et le mouvement.

Un aspect est en outre primordial : comment transformer "l'espace automobile" en "espace humain". Pour ce faire, la commune examinera à chaque fois

- > une pièce est adaptée à l'activité physique et ne nécessite que peu d'adaptations ;
- > il est possible d'intégrer davantage le sport et l'activité physique dans les planifications à venir ;
- > des modifications ponctuelles du PAG sont utiles.

C'est pourquoi - outre la végétalisation des localités et de bonnes voies piétonnes et cyclables esquissées ci-dessous - la commune prendra notamment les projets suivants :

- > Analyser comment **divers espaces de la commune peuvent être aménagés en tant qu'"espace actif"**. Voici, sous forme de mots-clés et de manière non exhaustive, quelques éléments pris en considération par la commune :
 - > Comment aménager les places publiques, les zones des bâtiments, les rues, les carrefours, les parcs et les espaces verts, les "surfaces résiduelles" de manière à ce qu'ils soient plus propices au mouvement ?
 - > Comment et où peut-on promouvoir des parcours cohérents, avec du soleil, de l'ombre et de la verdure ?
 - > Est-il possible d'aménager des chemins de promenade (avec un éclairage qui réagit lorsqu'une personne se déplace) ?
 - > Les arrêts de bus, par exemple, peuvent-ils être réaménagés de manière à devenir des lieux où l'on peut s'arrêter et bouger ?
 - > Comme on sait que les enfants aiment sauter, il est possible d'intégrer des trampolines, des balançoires ... dans le paysage local afin de répondre au besoin de jeu et de mouvement des enfants ...
- > Des sentiers de **marche et de jogging** sont aménagés et balisés dans la commune. On veillera ainsi à ce que les différents sportifs de loisirs (cavaliers, vététistes, etc.) puissent se côtoyer

sur les différents chemins. Pourquoi ne pas éclairer- dans une certaine mesure- différents chemins afin qu'ils puissent être utilisés le soir ? Des formes d'éclairage respectueuses de l'environnement seront installées (par exemple, celles qui réagissent au mouvement).

- > Dans la commune ou, pour les petites communes, en collaboration avec les communes voisines, les **différentes disciplines sportives**- du yoga à la gymnastique- sont proposées comme **sport de loisirs** à différents groupes de population. La commune lance elle-même de tels projets ou soutient des projets qui lui sont soumis par des associations ou des citoyens engagés.
- > Les **infrastructures sportives** (terrains de football, gymnase...) sont également mises à la disposition des clubs non fédérés.

03

... PREND SYSTÉMATIQUEMENT DES MESURES DE PROMOTION DE LA SANTÉ À DIFFÉRENTS NIVEAUX

Le bruit, les surfaces imperméabilisées, les nuisances sonores dues, entre autres, au trafic individuel motorisé réduisent la qualité de vie, nuisent à la santé ; les localités attrayantes “nous font du bien”. L’objectif est de développer d’autres projets concrets et de les mettre en œuvre dans un plan pluriannuel ainsi que dans le cadre du plan d’occupation des sols.

Il est très important de mentionner que de tels projets vont également dans le sens de la “justice environnementale”. On part du principe que ce sont surtout les personnes disposant de moins de ressources financières qui sont exposées à des nuisances particulières (p. ex. des routes plus fréquentées).

La commune profitera des planifications et projets à venir, du PAG (dans le cadre de sa révision) et des PAP pour mettre davantage l’accent sur les environnements favorables à la santé.

So wird die Gemeinde z.B.

- > ... garantir des places publiques attrayantes / des zones de détente de proximité attrayantes : chaque habitant doit disposer d’une place publique verdoyante / d’un accès à un parc / à une zone de détente de proximité dans son environnement de vie ;
- > ... veiller à ce que la localité soit verdoyante : les localités verdoyantes permettent d’abaisser les températures de quelques degrés en été, ce qui a des effets prouvés considérables sur la santé. Outre des places publiques attrayantes, cela implique également des tronçons de rues, des mai-sons, etc. végétalisés. Dans l’“existant”, la végétalisation est généralement améliorée dans la mesure du possible- elle est obligatoire dans les nouveaux lotissements. Une bonne végétalisation est essentielle pour une bonne qualité de vie, pour favoriser le séjour en plein air et pour la qualité de l’air, etc ;
- > ... promouvoir de manière générale un habitat favorable à la santé : Ceci en tenant compte, par exemple, de l’ombrage des nouveaux lotissements, en assurant la présence de verdure dans tous les quartiers ; en garantissant un réseau d’approvisionnement ;
- > ... promouvoir des voies piétonnes et cyclables bien aménagées : Il est prouvé que ces formes de mobilité sont justement bénéfiques pour la santé ;
- > ... mettre en place des zones à 20 et 30 km/h : De telles zones augmentent considérablement les possibilités de séjour à l’extérieur, les jeux des enfants devant leur porte. Elles devraient être généralisées ;
- > ... créer des aires de jeux accessibles à pied pour les enfants : Les enfants devraient, dans la mesure du possible, avoir un accès direct à la nature ; la possibilité pour les enfants de développer librement leur créativité est particulièrement intéressante. Parallèlement, il convient de s’assurer que les enfants disposent d’aires de jeux à proximité de leur domicile ;
- > ... établir et mettre en œuvre avec les enfants un chemin de l’école sûr et adapté aux enfants, si possible avec peu de voitures / sans voitures ;
- > ... maintenir ou créer un corridor vert dans la commune ;
- > ... définir et préserver les couloirs d’air froid, c’est-à-dire les couloirs à l’intérieur des zones urbaines qui permettent l’échange naturel de l’air, dans le plan d’occupation des sols. Ils gagnent en importance, notamment en raison du changement climatique et de l’amélioration de la qualité de l’air.
- > ... dans le cadre du plan d’occupation des sols, du règlement communal sur la publicité autorisée et lors de l’achat d’éclairages communaux, prendre des mesures pour limiter la pollution lumineuse, dont il est prouvé qu’elle constitue une nuisance pour la santé ;
- > ... établir un règlement efficace sur le bruit ou un cadastre du bruit. Là où le bruit ne peut pas être réduit, elle s’engage à prendre des mesures de protection contre le bruit. L’objectif n’est toutefois pas seulement de réduire autant que possible les nuisances sonores, mais de garantir véritablement un droit au “silence” ;
- > ... en dialoguant avec les services compétents, en procédant à ses propres analyses ou, le cas échéant, en engageant des démarches juridiques pour s’assurer que les entreprises respectent les conditions imposées par les autorisations d’exploitation ;
- > ... dans le cadre d’une modification ou de l’élaboration d’un nouveau plan d’urbanisme, définir une “zone non aedificandi” de part et d’autre des lignes à haute tension, faute de quoi il existe des risques potentiels pour la santé. La commune s’efforcera en outre d’enfourer les nouvelles lignes à haute tension dans les zones d’habitation ou d’enfourer ultérieurement les lignes existantes à proximité immédiate des habitations ;
- > ... veiller, dans les nouveaux lotissements, à ce qu’il y ait suffisamment d’espaces libres pour les jeux créatifs et l’exercice physique ; dans les lotissements existants, on s’efforcera, dans la mesure du possible, de rétablir de tels espaces communs, des chemins piétonniers et des pistes cyclables ;
- > ... appliquer une gestion restrictive concernant les emplacements des antennes GSM et imposer des charges maximales ainsi que des distances minimales par rapport aux habitations et surtout aux zones sensibles (hôpital, école, maison de retraite...).

04

... DONNE L'EXEMPLE PARTOUT OU

ELLE LE PEUT

En étant un précurseur et un modèle, la commune ne contribue pas seulement elle-même à la protection de la santé, mais peut également motiver davantage d'autres acteurs (habitants, entreprises, etc.) à devenir eux-mêmes encore plus actifs.

La commune va ...

> ... promouvoir la santé dans les structures publiques

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est particulièrement important que la commune soit active dans le domaine de l'alimentation et garantisse une alimentation plus équilibrée avec des produits de qualité. Dans les écoles, les maisons de retraite, les cliniques, les cantines scolaires, les Maisons Relais, etc..., la commune s'efforcera, dans la mesure de son influence, de mettre davantage l'accent sur une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, par exemple par le biais de

- Réduire la consommation de viande / privilégier les produits à base de céréales complètes ;
- Privilégier les aliments issus de l'agriculture biologique ;
- Accorder une place plus importante aux aliments régionaux et saisonniers répondant à des critères de qualité ;
- Privilégier les produits issus du commerce équitable ;
- Privilégier l'eau du robinet comme boisson de tous les jours.

Pour ce faire, elle collaborera avec des acteurs professionnels dans son domaine d'action afin d'établir ou d'améliorer les menus et de les adapter aux besoins spécifiques (allergies, maladies).

Dans les institutions où la commune n'est pas elle-même responsable, elle interviendra en conséquence auprès de l'État ou des organismes responsables concernés.

Dans les structures d'accueil, les critères importants de sécurité alimentaire sont bien entendu respectés. Mais cela n'empêche pas que la commune impose aussi de manière ciblée comme modèle pour ses structures que les enfants puissent encore cuisiner eux-mêmes, etc.

> ... passer le budget au crible pour mettre davantage l'accent sur la prévention et la protection de la santé

La commune passera son budget (budget "ordinaire" et "extraordinaire") au crible et analysera si une politique de dépenses différente (par exemple, lors de réceptions, des bouchées végétariennes bio au lieu des offres classiques, des vins bio) peut contribuer à la promotion de la santé sans entraîner de dépenses supplémentaires importantes.

> ... orienter les appels d'offres publics vers des critères respectueux de l'environnement et de la santé

Lors des appels d'offres publics, la commune donnera la priorité aux produits respectueux de l'environnement et de la santé. Elle inscrira des directives en ce sens dans le cahier des

charges. L'UE autorise et recommande à cet égard la prise en compte de critères environnementaux et sociaux (également de labels reconnus).

> ... garantir des emplois sains pour le personnel de la commune

La commune assurera - dans la mesure de ses compétences - des lieux de travail sains, notamment par les mesures suivantes :

- > La commune planifie et améliore les postes de travail communaux selon des critères de santé et d'ergonomie (chaises de bureau, bancs d'école, écrans d'ordinateur, éclairage, matériel et appareils ménageant le dos, cantine proposant une alimentation équilibrée. Si pas de cantine : donner au personnel la possibilité de conserver et de réchauffer les repas).
- > La commune veille à ce que les dispositions relatives à la sécurité au travail soient respectées.

05

... INFORME LES CITOYENS, LES ASSOCIATION ET LES RENFORCE DANS LEUR ENGAGEMENT

La commune va ...

> ... renforcer l'engagement des citoyens et des citoyennes

La promotion de la santé moderne mise sur la participation, sur la responsabilisation des citoyens pour un environnement de vie sain. De telles initiatives "bottom up" sont encore très peu développées au Luxembourg (à l'exception des organisations qui s'occupent de conseiller les groupes à risque).

La commune soutiendra d'autant plus consciemment les initiatives locales et assistera les citoyens intéressés, les associations locales ou les soutiendra au niveau de l'organisation (p.ex. en organisant des cours sur l'alimentation saine, en encourageant une production régionale accrue de denrées alimentaires, en menant des actions visant à réduire les nuisances telles que le bruit et les polluants).

> ... assurer une consultation au niveau régional/municipal

Certaines communes ont reconnu le besoin de conseils dans le domaine de l'énergie, par exemple. Cependant, la conscience qu'il existe un besoin similaire dans le domaine de la santé est moins développée. La commune proposera donc au niveau régional- éventuellement avec l'État- une consultation commune dans sa région. Celle-ci doit aller du conseil sur le "stress" au conseil en nutrition en passant par le conseil en sport.

> ... assurer ou soutenir l'organisation de manifestations sur des thèmes liés à la santé

La commune organisera des événements sur ce thème avec des médecins locaux, des enseignants, des associations et des organisations d'entraide dans le domaine de la santé ou soutiendra ces acteurs dans leurs activités. Par exemple, des conférences sur l'équilibre alimentaire (spécifiques à chaque catégorie d'âge), des cours de cuisine complète, la santé des personnes âgées, des ateliers, des offres de consultations individuelles ...

> ... publier des informations concrètes sur la situation environnementale

Régulièrement, la commune publiera des informations sur l'environnement qui sont pertinentes pour la santé : Analyses de l'eau potable, données sur la qualité de l'air, données sur les émissions ou les immissions des entreprises, origine des aliments proposés dans la "maison relais". Ceci non seulement en réponse à une demande concrète, mais aussi en tant que stratégie de communication régulière de la commune.

En règle générale, toutes les données relatives à l'environnement et à la santé doivent être publiées de manière transparente pour tous les citoyens (entre autres sur le site Internet,

par le biais de rapports réguliers dans le "Gemeengebuet", etc.)

> ... aborder consciemment les questions de style de vie

Le dialogue public sur la santé ne doit pas s'arrêter aux questions de mode de vie. Les objectifs suivants- à l'exemple de l'alimentation- peuvent servir d'amorce à la discussion :

- Réduire la consommation de viande ;
- Privilégier les produits à base de céréales complètes ;
- Accorder une plus grande importance aux aliments régionaux ou de saison de bonne qualité ;
- Privilégier les aliments issus de l'agriculture biologique ;
- Privilégier les produits issus du commerce équitable ;
- Préférence pour l'eau du robinet comme boisson de tous les jours.

D'autres exemples se trouvent dans le domaine de la mobilité, comme par exemple :

- L'influence bénéfique sur la santé de la marche à pied et du vélo ;
- Les nuisances dues à la circulation automobile (bruit, bétonnage, disparition des espaces de vie) ;
-

> ... éviter la précarité

En outre, des programmes de prévention spécifiques sont développés, notamment pour les groupes socio-économiques défavorisés, afin de lutter contre les maladies liées à un mode de vie malsain.

Le fait est qu'au Luxembourg, tout comme à l'étranger, les enfants issus de familles socialement défavorisées sont plus souvent en surpoids et ont un mode de vie moins sain. Là aussi, des stratégies ciblées s'imposent en collaboration avec les pouvoirs publics.

> ... inclure les maisons de retraite et les hôpitaux dans la stratégie, le cas échéant.

Les communes disposant d'hôpitaux et de maisons de retraite sont impliquées dans leur politique de prévention et d'information.



06

... A POUR OBJECTIF DE PROMOUVOIR

LA SANTÉ DANS LES ÉCOLES ET LES

MAISONS RELAIS

La commune/les écoles ont un rôle important à jouer en matière de promotion de la santé et d'éducation à l'environnement.

C'est pourquoi elle mettra en place les instruments suivants :

- > La commune garantit un **environnement scolaire proche de la nature**, avec une cour d'école adaptée aux enfants/des espèces indigènes/des surfaces imperméabilisées.
- > Un **jardin scolaire** est mis en place (à condition qu'un entretien soit également possible pendant les mois d'été).
- > La **cour de récréation** est aménagée avec les enfants de manière à les inciter à bouger.
- > Le concept **"Écologie au quotidien"** est soutenu, entre autres, par
 - la promotion de l'eau potable de conduite ;
 - l'achat de papier écologique ;
 - un approvisionnement respectueux de l'environnement (produits de nettoyage écologiques, équipements économes en énergie...);
 - l'offre de boissons à faible teneur en déchets.
- > Des **mesures de promotion de la santé** sont prises, comme par ex :
 - l'offre d'une nourriture saine (moins ou pas de viande, complète, biologique ou au moins régionale) à la cantine scolaire ;
 - l'offre de fruits- si possible de production régionale- pour la récréation ;
 - l'aménagement d'un jardin scolaire.
- > Dans le cadre de **l'accueil des enfants pendant toute la journée**, des initiatives sont mises en place pour promouvoir les comportements de santé. Dans ce cadre, la commune autorise ou encourage les enfants à "se défouler", si possible dans des espaces verts. Cela est non seulement important pour le développement de l'enfant, mais renforce également son système immunitaire.
- > Dans les structures d'accueil, les critères importants de **sécurité alimentaire** sont bien entendu respectés. Mais cela n'empêche pas que la commune impose aussi de manière ciblée comme modèle pour ses structures que les enfants puissent encore **cuisiner eux-mêmes**, etc. C'est tout à fait permis !
- > Un trajet scolaire sûr, adapté aux enfants et si possible sans voiture est proposé et, le cas échéant, établi avec les enfants.
- > La commune participe à des actions telles que **"des fournitures scolaires respectueuses de l'environnement et de la santé"**.
- > Dans les écoles et les piscines, seuls des produits de nettoyage et de désinfection aussi respectueux que possible de l'environnement et de la santé sont utilisés.

07

... DEVIENT ENCORE PLUS ACTIVE GRÂCE

À UNE STRATÉGIE RÉGULIÈRE

L'idéal est que la commune se dote d'une véritable stratégie de promotion de la santé, qui couvre tous les domaines pertinents de la prévention de la santé.

Un tel programme peut non seulement servir de guide pendant la législature (sachant qu'il est rarement possible de mettre en œuvre toutes les propositions d'une stratégie), mais il contribue surtout à renforcer la prise de conscience du thème de la santé, tant chez les responsables communaux que dans la population. De plus, elle est une condition importante pour que l'on pense à la santé dans toutes les décisions importantes qui la concernent.

Enfin, lorsque la stratégie est élaborée avec des citoyens intéressés, on motive souvent des personnes engagées bénévolement à s'impliquer dans le thème et à y participer. Tout ne doit pas être fait par la commune elle-même !

Une telle stratégie pourrait notamment comprendre les éléments suivants :

- > Mesures visant à améliorer la qualité de l'air à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments ;
- > Réduction des nuisances sonores ;
- > Promotion de produits respectueux de l'environnement et de la santé ;
- > Contrôle des conditions d'exploitation (soit dans le domaine de compétence de la commune, soit comme exigence vis-à-vis de l'Etat) ;
- > Bonne végétalisation de la localité/préservation des couloirs d'air froid ;
- > Réduction des champs électromagnétiques, entre autres en relation avec les antennes de téléphonie mobile, les lignes à haute tension...

Un tel plan d'action permettrait en outre à la commune - en collaboration avec les habitants - de réaliser des améliorations pas à pas (et pas seulement de réagir aux pressions). Il va de soi qu'une telle stratégie ne peut pas être mise en œuvre du jour au lendemain. Un plan d'action avec des priorités est d'autant plus important.

